

Déclaration de Tela

Les Présidents des Etats d'Amérique centrale, réunis en la ville de Puerto de Tela en République du Honduras les 5, 6 et 7 août 1989, ayant à l'esprit l'oeuvre importante effectuée par la Commission exécutive lors de sa neuvième réunion, ainsi que celle du Groupe technique de travail, dont les efforts ont permis de tenir cette réunion, et reconnaissant la valeur de cette oeuvre,

Considérant :

Qu'il est nécessaire d'exécuter les mesures convenues dans l'Accord d'Esquipulas II pour obtenir une paix solide et durable et de rendre effectif l'accomplissement des engagements auxquels ont souscrit les Présidents dans les déclarations et accords qui ont été conclus successivement à Alajuela et Costa del Sol,

Sont convenus de ce qui suit :

1. Les Présidents se réaffirment déterminés à promouvoir toutes les actions visant à appliquer les dispositions 5 et 6 de l'Accord d'Esquipulas afin d'éviter que leur territoire ne soit utilisé pour déstabiliser les gouvernements des pays d'Amérique centrale. A cette fin, ils ont souscrit au document touchant le Plan conjoint pour la démobilisation, le rapatriement ou la réinstallation librement consentie, au Nicaragua et dans des pays tiers, des membres de la résistance nicaraguayenne et de leurs familles, ainsi que pour l'assistance aux fins de leur démobilisation, et sur leur demande expresse, à toutes les personnes ayant participé à des actions armées dans les pays de la région.

2. Ils entendent promouvoir la solution concertée des différends qui surgiraient entre les pays d'Amérique centrale, de façon directe, raison pour laquelle ils appuient l'accord entre le Honduras et le Nicaragua concernant l'instance introduite devant la Cour de La Haye, à laquelle les Présidents du Guatemala, d'El Salvador et du Costa Rica apportent leur appui moral.

3. Ils ratifient l'appel lancé aux groupes armés de la région, et en particulier au FMLN, qui demeurent sur la voie de la force, pour qu'ils renoncent à ces actions, raison pour laquelle ils ont approuvé le chapitre III du document sur l'assistance aux fins de la démobilisation volontaire du FMLN, dans lequel on demande instamment à ce dernier de cesser immédiatement et effectivement les hostilités afin d'engager un dialogue qui déboucherait sur la cessation de la lutte armée et l'intégration des membres du FMLN à la vie institutionnelle et démocratique.

4. Les Présidents reconnaissent les efforts déployés par le Gouvernement guatémaltèque pour renforcer le processus de réconciliation nationale grâce à un dialogue large et permanent auquel la Commission nationale de réconciliation participe activement. De même, ils expriment leur souhait que ce dialogue permette de consolider le processus démocratique, pluraliste et participatif et que, conformément à la disposition 1 des Accords d'Esquipulas et à la législation interne, on presse de nouveau les groupes armés d'abandonner leurs actions

contraires à l'esprit de cet accord, et de se joindre à la vie politique institutionnelle grâce au processus de réconciliation nationale.

5. Les Présidents demandent à l'Organisation des Nations Unies d'adopter les mesures nécessaires pour faire démarrer le mécanisme de vérification en matière de sécurité, grâce auquel le Honduras et le Nicaragua sont parvenus à un accord aux termes duquel, notamment, le Honduras retire sa réserve quant à la mise en marche de ce Plan, et réitère sa demande concernant l'envoi en territoire hondurien d'une force internationale de maintien de la paix.

6. Ils ratifient la requête que la Commission exécutive a faite à sa neuvième réunion demandant que la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement tienne sa première réunion en la ville de Guatemala les 30 et 31 août 1989, afin de commencer les travaux préparatoires du projet de convention qui en régira le caractère et les fonctions.

7. Ils réitèrent l'importance du Parlement centraméricain comme tribune dans laquelle les peuples de la région peuvent discuter et formuler des recommandations sur les problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels de l'Amérique centrale, ce pourquoi il est impératif que l'acte constitutif de ce parlement entre en vigueur aussi tôt que possible.

8. Les Présidents des pays d'Amérique centrale condamnent énergiquement le trafic et l'usage de la drogue, et s'engagent à promulguer des lois et à adopter des mesures draconiennes pour empêcher que ces pays ne se transforment en bases de trafic de stupéfiants. Pour réaliser ces objectifs, ils chercheront la coopération régionale et internationale, souscriront à des conventions avec des pays affectés par le même trafic illégal et prendront des mesures qui permettront un contrôle effectif du trafic de stupéfiants.

9. Les Présidents des Etats d'Amérique centrale s'accordent pour confier à la Commission exécutive la tâche d'examiner et d'approuver le document relatif à la vérification politique, qui sera ratifié par les Présidents au plus tard à leur prochaine réunion.

Deux années après la signature du Plan de paix d'Esquipulas II, les Présidents du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua réaffirment leur ferme volonté de s'acquitter pleinement de tous les engagements et accords stipulés dans le processus de Guatemala et les Déclarations d'Alajuela et de Costa del Sol, en particulier ceux qui touchent le renforcement des processus démocratiques, élément fondamental du strict respect des accords obtenus.

Les Présidents des Etats d'Amérique centrale conviennent de se réunir, avant la fin de l'année, en République du Nicaragua.

Les Présidents des Etats d'Amérique centrale remercient le peuple et le Gouvernement du Honduras et en particulier le Président de ce pays, M. José Azcona Hoyo, pour l'hospitalité qui leur a été accordée.

Tela (Honduras), le 7 août 1989

Le Président de la République
du Costa Rica,

Oscar Arias Sanchez

Le Président de la République
d'El Salvador,

Alfredo Cristiani Burkard

Le Président de la République
du Guatemala,

Vinicio Cerazo Arevalo

Le Président de la République
du Honduras,

José Azcona Hoyo

Le Président de la République
du Nicaragua,

Daniel Ortega Saavedra